2025_2_AC_CEV_SMPM_Certificat_Capacite_Orthoptiste

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, pour le **certificat de capacité d'Orthoptiste** est composée comme suit :

Président :
BENSOUSSAN Laurent, Directeur Ecole Sciences Réadaptation, PU-PH

Membres :
TRINQUET Laure, Responsable de la Formation d'orthoptie AMU
MONTICOLO Chloé, Enseignante Université AMU
MAROT Jérémy, Vacataire Enseignant AMU
NIDDAM Cédric, Vacataire Enseignant AMU

Professeur CHIAMBARETTA, PU-PH Clermont-Ferrand
MONIER Florie, Responsable de la formation d'orthoptie Clermont-Ferrand
THÉODORE Manon, Formatrice Clermont-Ferrand

LAGEDAMONT Estelle, Enseignante Contractuelle Lyon 1
GOUTAGNY Brice, Enseignant contractuel Lyon 1
CHAVE Nicolas, Vacataire Enseignant Lyon 1
PONTON Karen, Enseignant contractuel Lyon 1
DEROQUE Delphine, Enseignant contractuel Lyon 1
PERRAUD PONCET Valérie, Enseignant contractuel Lyon 1
CHAMBARD Claudine, Enseignant contractuel Lyon 1
RAFFIN Karine, Enseignante contractuelle Lyon 1

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Eric BERTON
04/04/2025 10:49

Président d'Aix-Marseille Université